

GUIDE METHODOLOGIQUE A DESTINATION DES CENTRES
**PROJETS SOCIAUX ET
FAMILIAUX**

2022



SOMMAIRE

Préambule	p. 4
Première partie : le cadre	p.5
▪ Les textes de référence	p.6
▪ Objectifs et missions d'un centre social	p.7
▪ L'animation collective famille	p.8
▪ Procédure d'agrément	p.9
▪ Calendrier indicatif	p.10
▪ Les critères d'agréments	p.11
Deuxième partie : les attendus	p.13
▪ Considérations générales	p.14
▪ Proposition de structure du document	p.16
▪ Présentation de la structure	p.17
▪ Présentation de la démarche	p.18
▪ Le diagnostic de territoire : quel est notre environnement ?	P.19
▪ L'évaluation du précédent projet	p.24
▪ Les enjeux	p.26
▪ Le projet social et familial	p.27
▪ Le comité d'évaluation	p.30
Troisième partie : l'évaluation intermédiaire	p.32

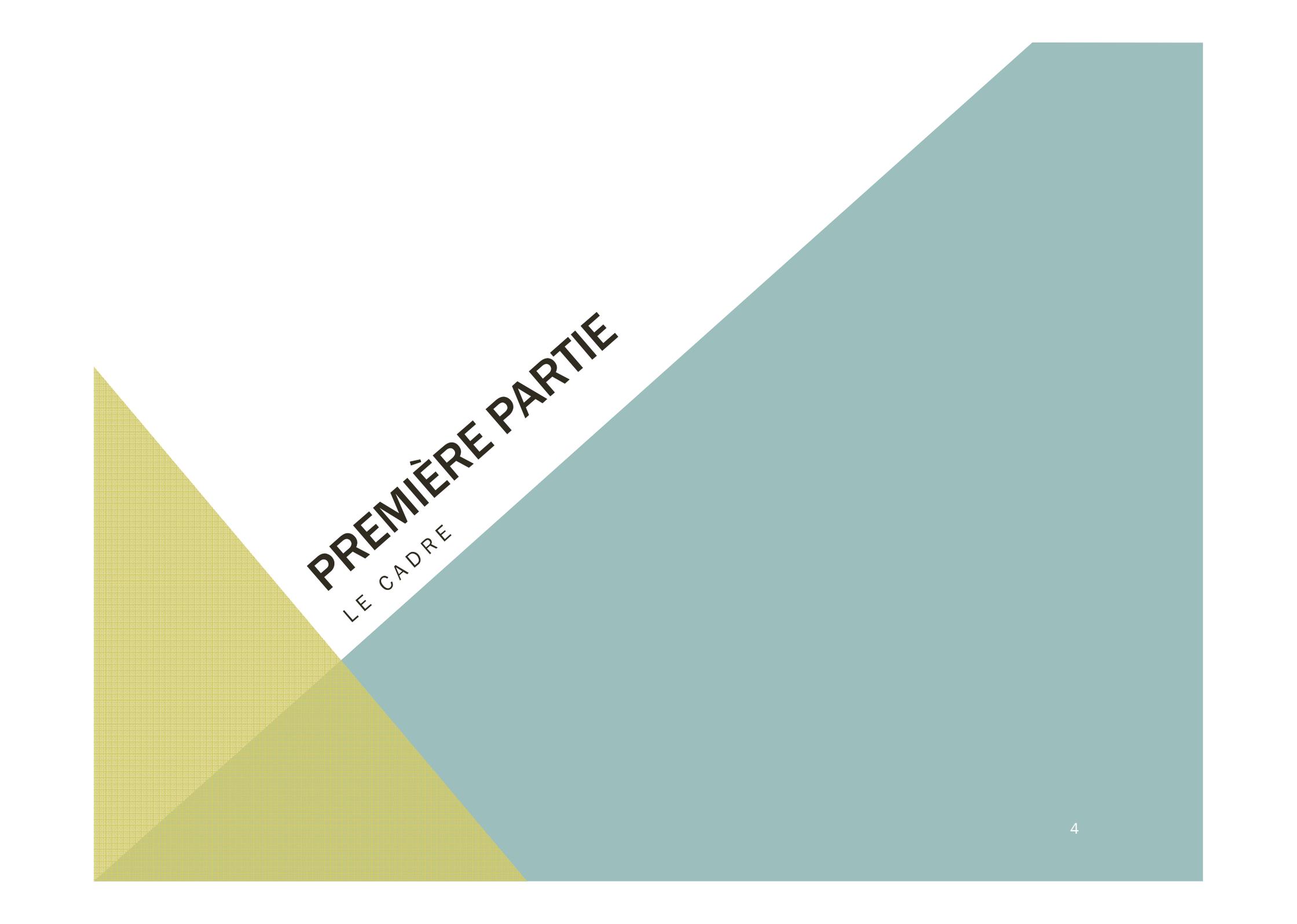
PREAMBULE

Ce guide méthodologique est le fruit d'un travail partenarial entre la Caisse d'allocations familiales et la Fédération départementale des centres socioculturels des Deux-Sèvres. Il s'inscrit, pour la Caisse d'Allocations familiales, dans le cadre de son schéma départemental des services aux familles.

Ce guide réactualise les éléments d'un guide réalisé en 2013, lui-même issu d'un premier guide méthodologique réalisé en 1999 par le réseau des centres socioculturels des Deux-Sèvres.

Il est le résultat d'une volonté partagée de se doter d'un outil commun pour la réalisation des projets sociaux et familiaux et l'évaluation de ceux-ci.

Ce guide a pour vocation de donner des points de repère aux structures afin d'accompagner leur réflexion et de favoriser le questionnement de chacun pour un projet cohérent et partagé.



PREMIÈRE PARTIE

LE CADRE

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

La **circulaire 2012-013** définit la politique de l'animation de la vie sociale de la CNAF. Composante de l'offre globale de service, l'animation de la vie sociale contribue à faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne, en particulier au travers des centres sociaux et des structures d'animation locale.

Cette circulaire clarifie les finalités et les missions communes aux structures de l'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale).

Elle confirme que l'agrément des centres sociaux et espaces de vie sociale est du ressort des Caf et repose sur **un projet social** présenté par les structures. Ce projet doit être étudié à l'aune d'un socle de critères définis par la circulaire. L'étude du projet social permet au conseil d'administration de la Caf de voter la décision d'un agrément et de sa durée.

La **circulaire 2016-005** complète celle de 2012 sur :

- L'appréciation du critère de participation des habitants
- Les statuts des gestionnaires
- Le référentiel sur la direction d'un centre social
- Les attentes de la Caf quant aux postes de référent-e familles et chargé-e d'accueil



La lecture de ces deux documents est vivement conseillée avant de commencer un renouvellement de projet social et familial

LES OBJECTIFS ET MISSIONS D'UN CENTRE SOCIAL

Le projet social des centres sociaux poursuit obligatoirement les **finalités** suivantes :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Les centres sociaux doivent faire vivre les **valeurs et principes** suivants :

- Le respect de la dignité humaine ;
- La laïcité, la neutralité et la mixité ;
- La solidarité ;
- La participation et le partenariat.

Les **deux missions générales** des structures de l'animation de la vie sociale sont :

- un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;
- un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.



Les cinq missions spécifiques aux centres sociaux :

- L'accueil et l'écoute des habitants
- L'attention aux familles et publics fragilisés
- Des actions d'intervention sociale
- La participation et la prise de responsabilité des habitants
- La concertation et la coordination avec les acteurs du territoire

L'ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES

Par la circulaire de 2012, les centres sociaux sont fortement invités à développer un projet « familles » visant à répondre aux problématiques familiales du territoire, et à soutenir tout particulièrement les parents dans leur rôle éducatif.

Dans la perspective d'un agrément spécifique « familles », **le projet familles, intégré au projet d'animation globale** du centre social, doit présenter les caractéristiques suivantes :

- Répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire ;
- Développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intrafamiliale et aux relations et solidarités interfamiliales ;
- Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social ;
- Faciliter l'articulation des actions familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire.

Exemples d'actions portées dans ce cadre :

- l'accueil parents-enfants, les sorties familiales, les loisirs collectifs en famille, les projets de départ en vacances ;
- les groupes d'échanges ;
- l'accompagnement à la scolarité ;
- les manifestations festives.

PROCÉDURE D'AGRÉMENT

Les projets sociaux des centres sociaux sont présentés en vue de l'obtention d'un **agrément de 4 ans**. Néanmoins, si la situation particulière du centre socioculturel le justifie, cet agrément peut-être d'une durée inférieure et soumis à des conditions spécifiques. Ces décisions relèvent du conseil d'administration de la Caf.

Depuis quelques années, les projets sociaux présentés doivent intégrer le projet familles.

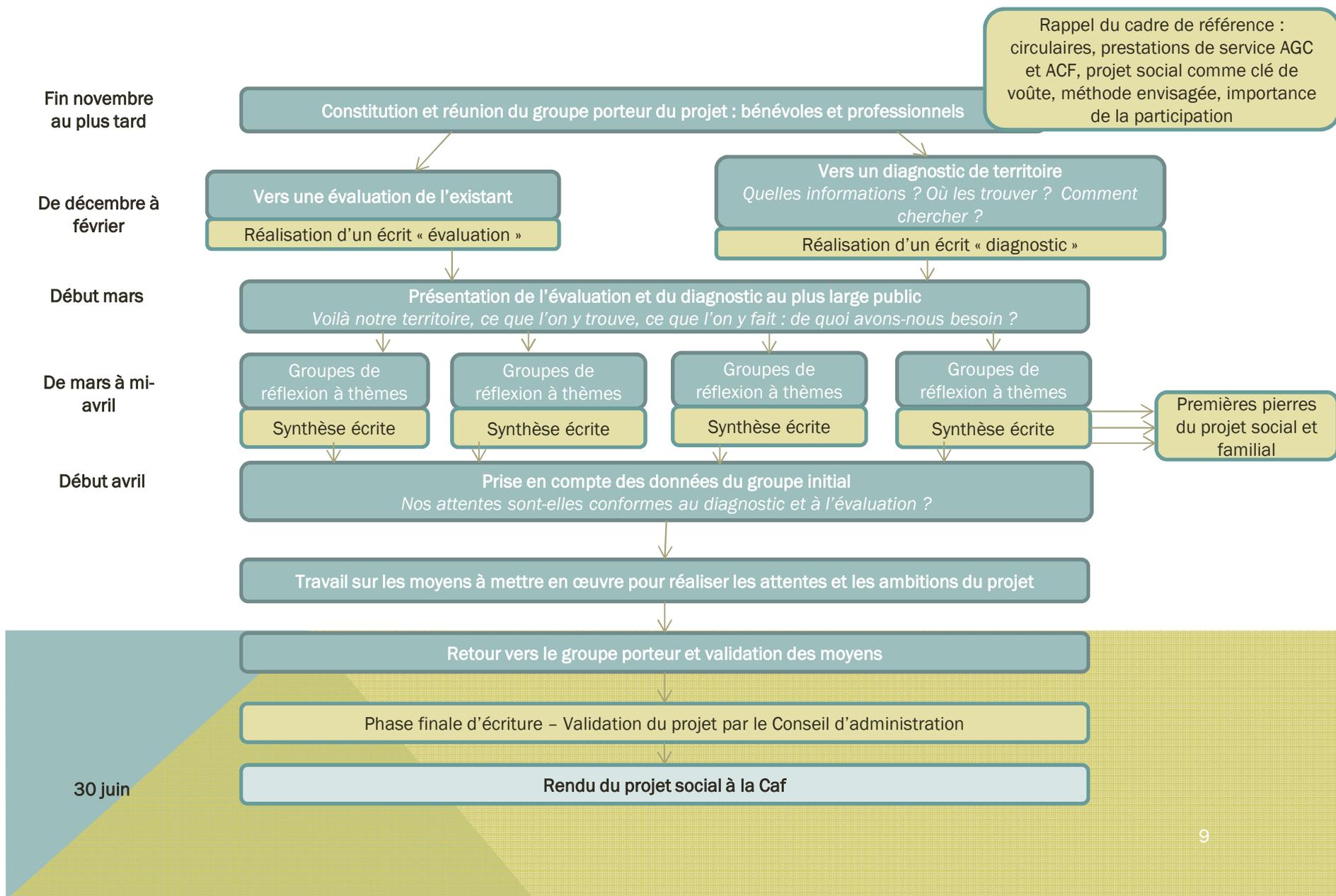
Les renouvellements d'agréments doivent se faire dans le courant de la quatrième année :



Dans les Deux-Sèvres, tout agrément centre social, animation collective famille ou espace de vie sociale est soumis à une **évaluation intermédiaire** à mi-parcours. Anciennement axée autour des 5 missions des centres sociaux, elle se centre aujourd'hui sur l'évaluation des axes présentés lors du renouvellement du projet social.

Cf. Troisième partie de ce document p.31

CALENDRIER INDICATIF



LES CRITÈRES D'AGRÈMENT – CENTRE SOCIAL

Les projets sociaux et familiaux déposés à la Caf seront lus par les personnes présentes au comité d'évaluation.

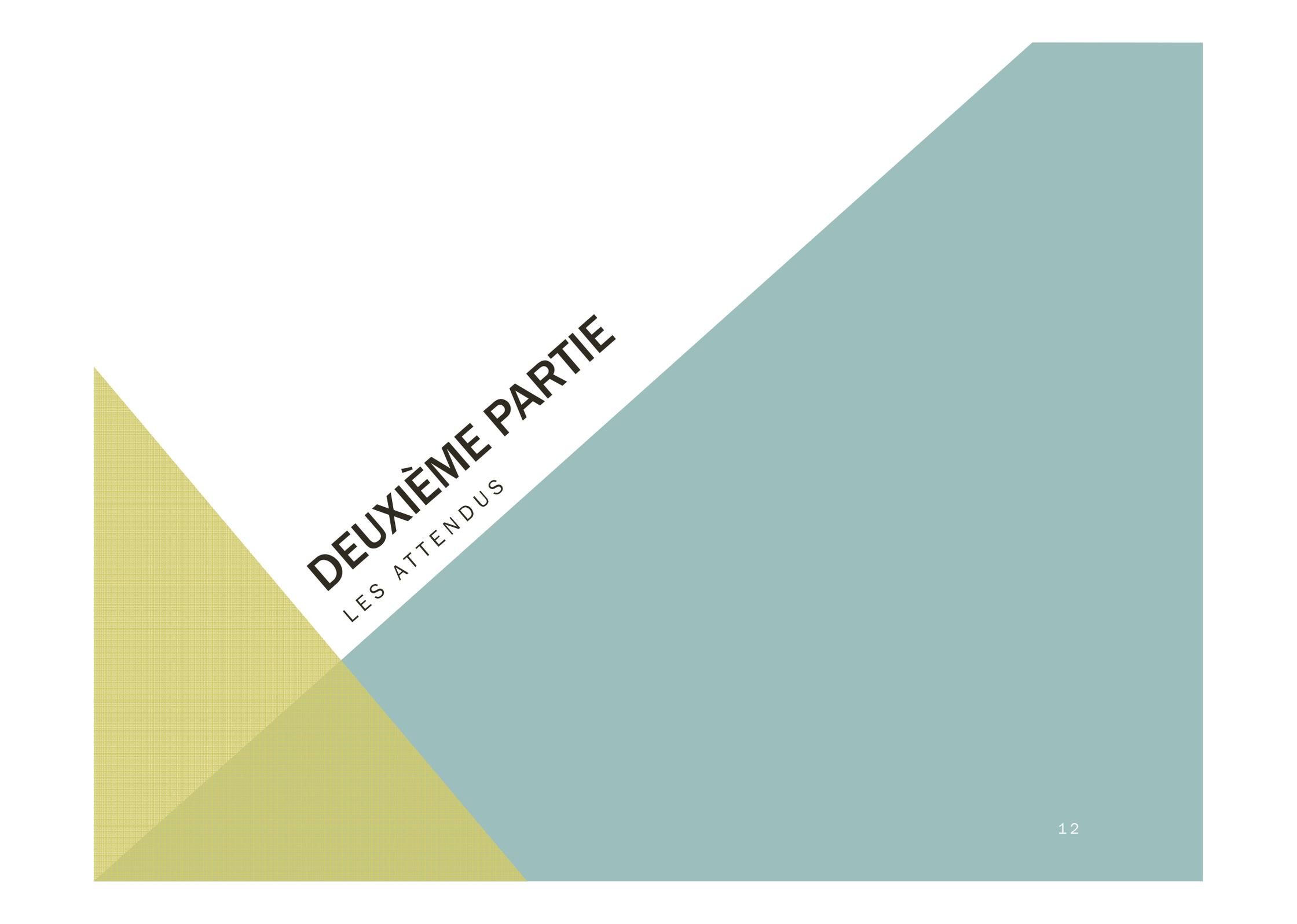
Les personnes du comité liront le projet écrit et entendront sa présentation par le centre socioculturel en ayant comme grille de lecture les **critères d'agrément « centre social »** définis par la circulaire de 2012 :

- Le respect d'une **démarche participative** dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires) ;
- La formalisation des modes de **participation effective des habitants** et des modalités de gouvernance de la structure ;
- La **pertinence** des axes prioritaires et des objectifs généraux au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social ;
- La **cohérence** entre le plan d'action et les axes prioritaires et objectifs généraux ;
- La **faisabilité** du projet social et la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ;
- L'accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et l'effectivité de la **fonction accueil** dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
- L'existence d'**actions intergénérationnelles**, d'actions favorisant la mixité des publics et d'actions spécifiques pour les familles et les publics vulnérables ;
- Le niveau de **qualification et le temps de travail du directeur**.

LES CRITÈRES D'AGRÉMENT – PROJET FAMILLES

De la même manière, le cas échéant, les personnes du comité liront le projet écrit et entendront sa présentation par le centre socioculturel en ayant comme grille de lecture les **critères d'agrément « familles »** définis par la circulaire de 2012 :

- la **cohérence** entre les problématiques familiales repérées et les objectifs généraux des actions collectives familles prévues ;
- le respect d'une **démarche participative** s'appuyant sur les compétences des parents et des enfants ;
- l'inscription et l'**articulation** du projet « familles » **avec le projet d'animation globale** et la vie sociale sur le territoire ;
- la **qualification du référent famille**. Le référent doit consacrer **au moins un mi-temps** à cette activité et être en possession d'un **diplôme de travail social de niveau 5** (anciennement niveau 3).



DEUXIÈME PARTIE

LES ATTENDUS

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le projet social est à la fois :

- **Une obligation** : pour prétendre aux agréments centre social et animation collective familles auprès le Caf et le versement des prestations de service en découlant.
- **Une occasion** : d'incarner la participation en sollicitant habitants, bénévoles, adhérents, administrateurs, acteurs du territoire, institutionnels, à co-construire le projet social et familial du centre socioculturel.
- **Une stratégie** : de présentation du centre socioculturel aux acteurs. Les renouvellements des projets sociaux et familiaux se déroulent à un moment donné de la vie associative du centre. Ce moment peut être marqué par des besoins spécifiques de l'association : renouveler un conseil d'administration essoufflé, convaincre les élus locaux de la pertinence des actions du centre sur leur territoire, renforcer une participation bénévole, mieux se faire connaître auprès des adhérents, etc. Le projet social et familial prendra donc une forme adaptée à ce contexte. C'est ainsi qu'il devient stratégique.

Le projet social et familial est bien différent du projet associatif du centre social. Les structures associatives peuvent rencontrer au cours de leur vie des périodes de questionnements voire de crises d'identité associative qui amènent leurs participants à réinterroger les fondements associatifs (valeurs, principes, statuts, objet, organisation des instances de gouvernance). Ce travail n'est pas celui du projet social et familial attendu par la Caf. Il est nécessaire en soi et doit être mené de manière indépendante, avec sa propre temporalité. Néanmoins, ce travail autour du projet associatif est complémentaire de celui du projet social et familial et peut y être évoqué.

Le projet social est défini pour une durée de 4 ans.
Sans être un livre de chevet, le document qui en résulte demeure la référence,
tant pour la démarche que pour les actions qui seront mises en œuvre.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

5 temps forts ponctuent les 4 années de l'agrément :

- 4 assemblées générales de l'association
- 1 évaluation intermédiaire

Tous ces temps ont le même objectif : vérifier que l'action des équipes (bénévoles et professionnels) est bien conforme à ce qu'elles ont annoncé. C'est sur la réalisation de ce projet que chacun a un mandat et/ou un contrat.

- Chaque assemblée générale est un point d'étape qui permet de rendre compte de l'avancée du projet social et des ajustements nécessaires. Les orientations formulées aux AG sont en lien direct avec le projet initial. Elles permettent de préciser les objectifs de l'année et d'affiner pour chacun d'eux, échéances et modalités de mise en œuvre. **Chaque rapport d'AG est donc une base d'appui** sur laquelle construire la démarche d'évaluation lors du renouvellement du projet social et familial.
- L'évaluation intermédiaire a pour objectifs de faire un point d'étape sur les avancées des équipes dans la mise en œuvre du projet social et familial agréé, ainsi que de présenter les réajustements envisagés en fonction des réalités du territoire et du centre socioculturel. **Le travail réalisé à cette occasion et les retours de la Caf sont ainsi une base supplémentaire** pour la démarche d'évaluation lors du renouvellement du projet social et familial.

PROPOSITION DE STRUCTURE DU DOCUMENT

Présentation du centre socioculturel	3-4 pages
Présentation de la démarche de renouvellement du projet	1-2 pages
Diagnostic de territoire	20-25 pages
Evaluation du précédent projet social et familial	20-25 pages
Synthèse des constats (FFOM)	1-2 pages
Projet social et familial	20-25 pages

- Il est conseillé de ne pas dépasser 80 pages.

PRÉSENTATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL

Cette partie peut-être l'occasion de recontextualiser l'action du centre socioculturel en vue d'un partage auprès des institutionnels, collectivités, adhérents, habitants, partenaires. Elle n'a pas d'utilité en soi pour l'agrément centre social et familial mais elle peut être utile pour un partage externe. Elle peut se structurer de la manière suivante :

- Rappel de l'éthique du projet, son sens, ses valeurs, sens général de la démarche
- Bref rappel des domaines d'intervention et de l'action d'ensemble du CSC répondant aux besoins, aux enjeux du territoire : principaux domaines d'intervention, en justifiant ses choix et son positionnement à côté et en complémentarité avec les autres intervenants Cette partie doit donner une image de l'ensemble des secteurs d'intervention du centre. Cela doit permettre, par thématique, par secteurs d'activités ou par public, de faire le point sur la globalité des actions développées. Il ne s'agit pas de fiches actions mais d'un panoramique du CSC.
- Fonctionnement des instances : composition des différentes instances, fréquences des réunions, évolution de la participation
- Organigramme du personnel : nombre de salariés, type de contrat, ancienneté, missions et qualification. Présentation de la politique de développement des compétences de la structure. **L'organigramme est un document obligatoire pour l'étude de l'agrément.**

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Afin de démontrer que vous répondez aux critères d'agrément sur la démarche participative, vous pouvez rédiger une à deux pages pour présenter les différentes étapes du renouvellement de votre projet social et familial :

- Quels outils ont été utilisés pour faire participer les habitants et les acteurs du territoire ?
- Quels temps de participation ont été réalisés ?
- Comment avez-vous partagé votre diagnostic et votre évaluation ?
- Comment avez-vous co-construit le projet ?
- Combien d'acteurs différents du territoire ont participé au renouvellement de votre projet ?
- Combien d'habitants ?

LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE – QUEL EST NOTRE ENVIRONNEMENT ?

Pourquoi réaliser un diagnostic ?

L'objectif de cette phase de travail est de permettre d'avoir une connaissance suffisamment précise, collective et partagée de l'environnement du centre socioculturel. Le territoire, ses habitants, son économie, ses réalités sociales, ses services, son histoire, vont influencer ou non sur le projet social et familial.

Prendre le temps de regarder cette réalité, c'est se donner un maximum d'atouts pour que les projets développés soient adaptés à la situation locale. Le diagnostic est un outil d'aide à la décision pour les instances de l'association. Il permettra d'opérer des choix.

Cette connaissance du territoire permettra de :

- Faire ressortir les tendances dominantes, les difficultés, les enjeux, les opportunités à saisir, les atouts à valoriser, les évolutions significatives ;
- Prendre en compte les attentes des différents acteurs locaux (habitants, élus, associations, institutions, etc.) ;
- Mettre en perspective les particularismes ou singularités observables sur le territoire.

Le diagnostic est l'occasion d'une démarche collective.

Il favorise la mobilisation et la participation :

- des partenaires et acteurs locaux : usagers, habitants, élus, représentants d'associations et d'organismes, etc.
- des équipes bénévoles et salariées du CSC

Il permet de :

- mieux connaître et comprendre les champs d'intervention, les centres d'intérêts des différents partenaires ;
- élaborer de nouveaux modes de relation, de nouveaux échanges ;
- repérer des personnes ressources qui pourront participer au projet

LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE – QUEL EST NOTRE ENVIRONNEMENT ?

Comment s'y prendre ?

Pour que le recueil d'informations favorise un ensemble de points de vues complémentaires, il doit reposer autant sur :

- Le recensement de données statistiques ;
- Les témoignages, études ou connaissances apportés par des acteurs locaux ;
- Les représentations des habitants, des bénévoles, etc.

A ceci viennent s'ajouter les opportunités, les partenariats et tout élément permettant d'imaginer que quelque chose est possible.

➤ Le recensement de données statistiques

Les données quantitatives que vous pouvez recueillir sont potentiellement très nombreuses. Il est donc fondamental de sélectionner celles qui vont véritablement qualifier votre territoire. Dans les pages qui suivent, des pistes vous sont suggérées quant à des sources susceptibles de permettre le recueil d'informations.

Ne vous limitez pas à lister les éléments de manière quantitative. Il est nécessaire d'amener un minimum d'analyse afin que ces données prennent un sens et qu'elles servent le projet.

Analyser les statistiques

1. Mettre ces données en relief en les comparant et en leur donnant une valeur relative

ex : comparer avec un canton ou un territoire qui possède une population identique en nombre

2. Apporter les éléments qui expliquent chacune des informations recueillies

ex : « la réalité économique (moins de 7% de chômage) favorise largement un accroissement démographique qui fait que notre territoire se trouve être le plus jeune du département »

3. Faire une analyse croisée entre les différents éléments du diagnostic

ex : « il faut cependant lire ces données sans excès d'optimisme. La réalité d'un emploi sous qualifié et souvent dur provoque un flux de population très important. La population restant sur la touche se retrouve pour une grande partie dans une grande précarité qui n'est pas toujours prise en compte car elle est voilée par un apparent dynamisme économique. »

LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE – QUEL EST NOTRE ENVIRONNEMENT ?

➤ Les témoignage, études ou connaissances apportés par des acteurs locaux

Les acteurs locaux disposent tous de bilans, d'études, d'analyses qui ont été réalisées sur tout ou partie du territoire. Il est intéressant de pouvoir en disposer et surtout de provoquer un échange autour de ces informations et de ce que cela peut induire pour le territoire et les habitants.

L'intérêt relève donc autant de la prise en compte de l'information que de la manière dont elle pourra être exploitée collectivement. Ce pourra être l'occasion d'un temps fort dans la construction du partenariat, renforçant ainsi ce pilier de la mission d'animation globale.

➤ Les représentations des habitants ,des bénévoles, etc.

La parole, les représentations de ceux qui vivent sur le territoire sont subjectives. Toutefois, ces perceptions sont importantes dans la réalisation d'un diagnostic complet. Ce qui est intéressant de décrypter, c'est ce qui produit ces représentations et perceptions.

Vos savoir-faire en matière d'animation doivent vous amener à provoquer des temps d'échanges, de confrontation d'idées, d'expressions multiples, qui sont la base du développement social local, cœur même de votre métier : les formes sont à inventer. Cela participe de la démocratie locale.

Rien n'empêche que, vous appuyant sur cette même méthodologie, vous engagiez votre diagnostic avec une idée préalable d'une ou plusieurs problématiques de votre territoire sur la ou lesquelles vous agissez déjà ou comptez agir. Pour ne pas vous perdre à aller chercher toutes les données possibles sur votre territoire, vous pouvez donc axer vos recherches pour confirmer ou infirmer cette idée.

LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE – QUEL EST NOTRE ENVIRONNEMENT ?

Quelles informations et où les obtenir ?

La liste suivante a pour objet de rappeler où vous pouvez potentiellement chercher et trouver des informations qui pourront faciliter et/ou objectiver votre perception ou représentation de votre territoire. Il est tout à fait inutile de reprendre tous les éléments pour en faire un inventaire à la Prévert.

Thématiques	Indicateurs	Sources
Territoire d'intervention <ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoire reconnu : soutien financier ▪ Territoire d'influence ▪ Territoire étendu : quelques répercussions ici ou là 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement réel de la structure ▪ Répartition géographique des adhérents ▪ Répartition géographique des participants non adhérents 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conventions de financement ➤ Fichier adhérents ➤ Rapports d'activité
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evolution de la population en nombre et par tranche d'âge ▪ Mouvement de population - les flux - immigration 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ INSEE ➤ Mairie - actes de naissance ➤ Education nationale ➤ Bailleurs publics ➤ Fiches allocataires (Caf) ➤ Observatoire des territoires
Aspect social Quelles sont les réalités et les difficultés sociales sur notre zone d'intervention ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chômage ▪ Pauvreté ▪ Neet ▪ Problématiques sociales spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commission locale d'insertion (RSA) ➤ Mission locale (jeune) ➤ Pôle emploi ➤ Antenne médico-sociale ➤ Analyse des besoins sociaux (CCAS) ➤ Fiches allocataires (Caf)
Services publics - services sociaux – vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence ou proximité des services publics ▪ Existence ou proximité des services sociaux 	
Vie associative et partenariat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Champs d'actions couverts par la vie associative locale (social, humanitaire, sportif, parental, etc.) ▪ Partenariats construits et actifs ▪ Complicités possibles 	

LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE – QUEL EST NOTRE ENVIRONNEMENT ?

Thématiques	Indicateurs	Sources
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Type d'habitat ▪ Evolution prévisible, nouveaux lotissements 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan Local d'Urbanisme ➤ Mairie de la commune ➤ Deux-Sèvres Habitat
Economie et entreprise	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installations d'entreprises ▪ Mouvements sociaux ▪ Eléments marquants de mutations 	
Histoire	Vie et histoire du quartier de la commune qui peut caractériser une identité ou des pratiques sociales	

D'autres documents généralistes peuvent vous aider à trouver des informations :

- La convention territoriale globale (CTG) : à demander à la communauté de commune
- Les éventuels projets de territoire des collectivités de référence
- Les schémas départementaux :
 - Services aux familles (Caf)
 - Enfance, adolescence, parentalité (Département)
 - Amélioration de l'accessibilité des services publics (Préfecture de département)
 - Autonomie (Département)

Ce tableau peut vous permettre de garder en mémoire les lieux ressources, sites qui vous ont permis de trouver des informations utiles :

Nom de la source	Site Internet	Informations délivrées

EVALUATION DU PRÉCÉDENT PROJET

L'évaluation est à différencier du bilan. Le bilan fait un état simple de ce qui a été réalisé tandis que l'évaluation met en perspectives et en dynamique ce qui a été réalisé. Exemple pour une action :

Indicateurs	Bilan	Evaluation
Temporalité	Nombre de séances réalisées Créneaux horaires Régularité	La régularité des séances est-elle pertinente ? Par rapport à la fréquentation ? Les participants sont-ils satisfaits ? Cette temporalité permet-elle une participation large des habitants ?
Fréquentation	Nombre de participants Nombre de nouveaux participants QF des participants Âge des participants	La fréquentation est-elle régulière ? Qu'est-ce que cela signifie dans la dynamique de l'action ? L'action permet-elle d'inclure de nouvelles personnes ? Permet-elle la mixité sociale ?
Satisfaction	Retours des participants	Quelle conclusion sur cette satisfaction ? Infirme-t-elle ou confirme-t-elle la pertinence de l'action ?
Contenu	Thématiques des séances	Les thématiques ont-elles été variées ? Par rapport à la fréquentation, ont-elles toutes intéressé les habitants ? Quelles thématiques n'ont pas été traitées ?

Le bilan est de l'ordre du rapport d'activité tandis que l'évaluation est une démarche plus globale. Pour réaliser l'évaluation de votre précédent projet, appuyez-vous sur les bilans d'activités et les rapports d'AG des 4 années précédentes et analysez-les de manière dynamique :

- Que nous apprend l'évolution de nos adhérents sur les 4 dernières années ?
- Que nous apprend l'évolution de la fréquentation sur les actions ?
- Que nous apprend les retours des participants sur nos actions ?
- De quelle manière avons-nous rempli ou pas nos objectifs ?
- Quelles actions ont particulièrement permis de répondre à nos objectifs ?
- Les actions ont-elles produit du changement ?
- Comment le changement s'illustre-t-il ?
- Quels sont les écarts entre nos prévisions et nos réalisations ?
- **A-t-on des explications pour comprendre ces écarts ?**

EVALUATION DU PRÉCÉDENT PROJET

A-t-on des explications pour comprendre ces écarts ?

Cette question est la plus fondamentale et doit faire l'objet d'un développement car c'est elle qui nous permettra de comprendre les causes constatées. L'écart n'est pas une erreur à partir du moment où il peut être expliqué.

- S'agit-il d'un mauvais diagnostic initial ?
- S'agit-il d'une mauvaise adaptation des moyens mis en œuvre ?
- S'agit-il d'une modification importante de l'environnement sur le plan social/politique ?
- S'agit-il de l'impossibilité de partenariat nécessaire ?
- Etc.

Il est fondamental que cette analyse permette de faire le point quant à l'objectif lui-même mais aussi quant au chemin parcouru, c'est-à-dire sur tous les effets directs ou indirects qui ont été produits par la mise en œuvre de l'action.

LES ENJEUX – QUEL ETAT DES LIEUX ?

Des grilles peuvent vous aider dans la présentation synthétique de votre diagnostic et de votre évaluation du précédent projet. L'outil FFOM (Forces, faiblesses, opportunités, menaces) vous permet de croiser les grandes lignes de l'évaluation et du diagnostic afin d'en faire ressortir constats et enjeux pour le projet à venir. Cela peut également vous aider dans les priorités à vous donner pour le prochain projet et les choix à réaliser en fonction.

	Positif	Négatif
<p>Interne Ce sur quoi vous pouvez avoir une prise</p> <p>De l'ordre de l'évaluation du précédent projet</p>	<p>Forces Quelles sont nos forces dans le centre socioculturel ? Quels sont nos compétences, nos ressources, nos actions qui fonctionnent, etc. ? Quelles sont les relations partenariales qui fonctionnent ?</p>	<p>Faiblesses Quelles sont nos faiblesses dans le centre socioculturel ? Quelles sont nos difficultés ? Des publics que nous ne touchons pas ? Des actions qui ne fonctionnent pas ? Des événements fragilisant la vie associative ? Des partenariats fragiles ?</p>
<p>Externe Ce sur quoi vous n'avez pas de prise</p> <p>De l'ordre du diagnostic</p>	<p>Opportunités Qu'est-ce qui fonctionne bien sur le territoire ? Quelles sont les ouvertures partenariales ? Quelles sont les évolutions positives qui se profilent sur le territoire ? Quelles politiques à venir pourraient intéresser le centre ?</p>	<p>Menaces Qu'est-ce qui fonctionne mal sur le territoire ? Quels sont les manques ? Quels projets politiques peuvent impacter négativement le centre ? Quelle concurrence éventuelle sur le territoire ? Quels changements pourraient impacter négativement le centre ?</p>

LE PROJET SOCIAL ET FAMILIAL

Un projet ne signifie pas la démultiplication de points à faire évoluer ou d'objectifs nouveaux. Il vaut mieux s'attacher à en limiter le nombre mais être en capacité de les mettre en œuvre au cours de la mise œuvre du projet. C'est un principe de réalité qui doit privilégier la qualité à la quantité.

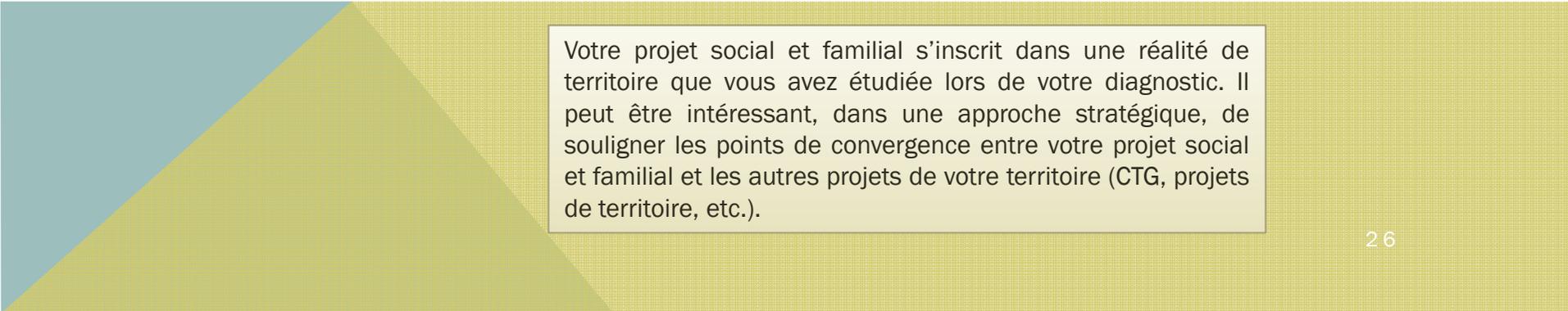
Cette partie projet peut se structurer autour des grands objectifs généraux qui orienteront l'action : ce seront les têtes de chapitre du projet social et familial, les grandes lignes directrices de la politique du centre socioculturel. Ils doivent être en adéquation avec les missions d'un centre social (cf. circulaires 2012) et les besoins du territoire (cf. diagnostic et bilan).

Le projet familles est totalement inclus au projet d'animation globale. Pour que la Caf puisse évaluer l'agrément « animation collective familles » selon les critères déjà mentionnés, il peut être utile d'utiliser un code couleur, une indication symbolique ou une partie à part entière pour souligner la dimension « familles » du projet global. Pour rappel, le référent familles est le garant du projet familles. Cet élément peut vous aiguiller dans la délimitation du projet familles, toujours très transversal.

Les objectifs généraux peuvent se décliner par différentes entrées :

- par public : petite enfance, enfance, jeunesse, personnes âgées
- par thématique : information, insertion, action culturelle
- autres : développement territorial, mise en place de partenariat actif, etc.

La structuration des chapitres par objectifs généraux peut se faire tel qu'indiquer à la page suivante.



Votre projet social et familial s'inscrit dans une réalité de territoire que vous avez étudiée lors de votre diagnostic. Il peut être intéressant, dans une approche stratégique, de souligner les points de convergence entre votre projet social et familial et les autres projets de votre territoire (CTG, projets de territoire, etc.).

LE PROJET SOCIAL ET FAMILIAL

OBJECTIF GENERAL

Bref rappel des constats et enjeux ayant mené à cet objectif. Brève précision de l'objectif général, ses contours, afin que l'on en perçoive le sens et l'intention générale. Échéances/priorités pour cet objectif.

Objectifs opérationnels

Nommer concrètement les actions qui seront mises en place dans le cadre de chaque objectif général et qui auront des effets attendus sur le terrain. Ces derniers pouvant être multiples pour un même objectif général, il est également nécessaire de préciser les échéances prévues.

Moyens de la mise en œuvre

- Humains, financiers, matériels ;
- Stratégiques, échéances ;
- Dispositifs qui seront actionnés ;
- Stratégie et modalités de communication (design et mobilisation des acteurs), etc.

Il sera intéressant de préciser ce qui relève des moyens constants et ce qui relève des moyens supplémentaires.

Effets attendus

Conséquences majeures et positives que sont censées produire les actions sur le public ou sur l'environnement visé. Les effets attendus devront être nommés avec le plus de précision possible car ils seront la base de la mesure des écarts entre effets attendus et effets obtenus.

Critères et indicateurs d'évaluation

La mesure des écarts passera par des critères qu'il est nécessaire de définir préalablement. Pour les définir, il est conseillé de se poser les questions suivantes :

- Quels sont les outils, les indicateurs les plus significatifs qui vont nous permettre de vérifier que nous avons atteint et réalisé les effets qui étaient attendus ?
- Ces éléments sont-ils disponibles, mesurables, accessibles, stockables et exploitables ?

LE PROJET SOCIAL ET FAMILIAL

Exemple bref

FACILITER L'INCLUSION SUR LE TERRITOIRE

Notre territoire est rural et vieillissant. Les ménages d'une seule personne et la densité faible du territoire génère un risque d'isolement des habitants. Les nouveaux arrivants peinent à s'intégrer et des situations de précarité réelles (statistiques) s'expriment peu dans les services sociaux du territoire. Le centre socioculturel souhaite agir en prévention pour que les habitants tissent des liens avec le territoire et sollicitent ses ressources. Cet objectif se mènera sur les 4 ans du projet social et familial et sera un objectif prioritaire à instaurer dès la première année.

Objectifs opérationnels

- Organiser un système de parrainage de nouvelles familles
- Développer l'itinérance des actions parentalités et petite enfance (LAEP, café des parents, relai petite enfance)
- Organiser des événements animant le territoire de manière participative
- Consolider le bénévolat
- Mettre en place des visites à domicile des personnes âgées
- Aller vers les jeunes NEET avec l'accueil de jeunes

Moyens de la mise en œuvre : moyens constants - moyens supplémentaires.

- La référent famille (0,4 ETP), l'animatrice du RPE (0,5 ETP), la référente bien vieillir (0,5 ETP), référent jeunesse (0,5 ETP)
- PS Famille, PS RAM, appel à projet lutte contre l'exclusion, financement conférence des financeurs, subvention spécifique collectivité
- Partenariat avec la MSA, la CARSAT, les travailleurs sociaux du département
- Coordination sociale, réunions CTG

Effets attendus

- Contacts avec des habitants jusqu'alors non connus du centre
- De nouvelles mises en relation entre habitants
- Une plus large représentation de notre territoire au sein de nos adhérents

Critères et indicateurs d'évaluation

- Une augmentation des : bénévoles, adhésions familles, ménages seuls dans nos adhérents, adhérents 16-25 ans
- Une plus grande corrélation entre les QF des adhérents et les QF du territoire
- Une plus grande corrélation entre les communes de résidence des adhérents et la répartition des habitants sur le territoire
- Une fréquentation assidue des actions familles

LE COMITÉ D'ÉVALUATION

Celui se déroule au siège de la Caf, par invitation de la Caf. Du côté Caf, sont présents les conseillères techniques, la présidence de la Caf et l'administrateur-trice de la Caf référent-e du centre socioculturel.

Il est attendu que le centre socioculturel mobilise les personnes suivantes pour ce comité :

A minima :

- La présidence
- La direction
- Le-la référent-e familles

+ Selon l'intérêt des personnes et/ou les projets à mettre en relief : des bénévoles, d'autres administrateurs, d'autres salariés.

Le délégué de la fédération des centres socioculturels est également invité à participer à ces comités.

Ce temps d'échange d'une heure trente environ doit permettre d'aller à l'essentiel. Il ne vise pas à dérouler fidèlement l'écrit qui a été rendu. Il a pour objectif d'animer le document écrit, de le rendre vivant, de faire partager l'expérience humaine qu'il y a autour de ce projet. C'est aussi l'occasion de faire valoir votre expertise de terrain et votre connaissance fine des problématiques des habitants.

La trame qui vous est proposée dans la page suivante a pour but de donner des repères sur une liste de questions à se poser éventuellement, et de faciliter la présentation orale des projets sociaux et familiaux.

LE COMITÉ D'ÉVALUATION

TRAME DE PRESENTATION INDICATIVE

Présentation de la démarche mise en œuvre pour construire le projet social

A qui s'est-on adressé pour construire le projet ? Comment a-t-on procédé ? Que retient-on de la démarche ?

➤ **Le public cible**

- En interne avec les bénévoles, les administrateurs, les professionnels
- En externe avec les institutions, les habitants, les élus, les associations, etc...

➤ **La méthode, les outils, les échéances, l'organisation de l'expression**

➤ **Les effets produits par cette sollicitation**

- Ce qui a été positif, ce qui a favorisé l'expression
- Les effets induits non prévus
- Les écarts entre l'idée que l'on se faisait et les résultats

Le diagnostic

➤ **Les caractéristiques qui semblent le mieux qualifier la zone d'influence**

- Les 2 ou 3 éléments qui illustrent la ou les évolutions « remarquables »
- A défaut d'évolution, ce qui confirme sa constance
- Les forces et les faiblesses que cela induit

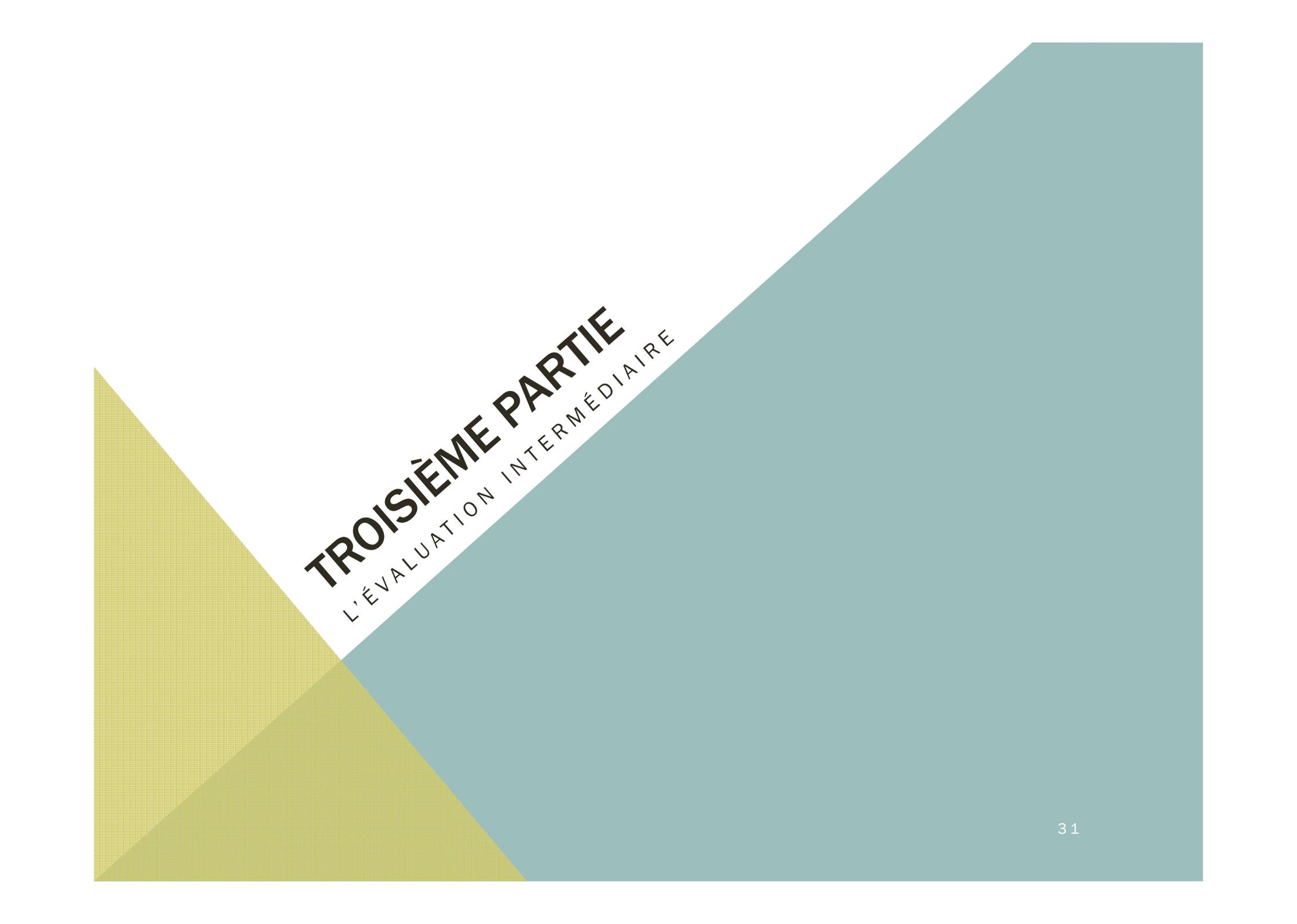
➤ **Les indicateurs objectifs et/ou subjectifs, les représentations qui permettent d'identifier ces caractéristiques**

L'évaluation

- Les résultats positifs que l'on observe sur le projet réalisé
- Les écarts sur les projets engagés mais pas forcément aboutis tel que prévus
- Les freins, les difficultés rencontrées, l'évolution du contexte, etc.
- Ce qui n'a pas été engagé et pourquoi

Le projet

- Priorités retenues
- Principaux liens entre ces priorités, le diagnostic et les éléments du bilan
- Opportunités ou les éléments favorisants (ou non), intéressants à mettre en avant



TROISIÈME PARTIE

L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE

L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE

Jusqu'à 2020, l'évaluation intermédiaire des projets sociaux et familiaux s'articulait autour des missions d'un centre social :

- La fonction accueil
- Le lien inter-génération
- L'attention aux familles et publics fragiles
- La participation et l'implication des habitants
- Le partenariat et la démarche concertée

Ces éléments relèvent de critères d'agrément d'un centre social.

Or l'évaluation intermédiaire ne remet pas en cause l'agrément de la structure mais cherche à provoquer un moment privilégié :

- Pour le centre socioculturel, de conscientiser les avancées ou les difficultés dans la mise en place du projet social et familial et de réajuster les objectifs opérationnels ou les moyens en fonction de cette évaluation
- Par la Caf, de mesurer la mise en œuvre du projet social et familial présenté lors du renouvellement de l'agrément et d'échanger avec le centre socioculturel sur leurs avancées et leurs difficultés.

Ainsi depuis 2021, l'évaluation intermédiaire se structure autour des objectifs généraux présentés lors du renouvellement de l'agrément. Les indicateurs d'évaluation sont ainsi ceux inscrits dans le projet social et familial. La réalisation de cette évaluation intermédiaire sert donc, par anticipation, l'évaluation du projet lors du futur renouvellement de projet social et familial.

C'est un moment technique d'échanges qui vise un accompagnement rapproché des centres socioculturels dans la mise en œuvre de leur projet social. Il se déroule dans les locaux du centre socioculturel et est précédé par l'envoi d'une trame de présentation qui sert de support aux échanges. Selon les territoires, d'autres partenaires institutionnels peuvent être invités, en concertation avec le centre socioculturel : MSA, collectivité, etc.